

Montants généralement facturés

Si vous êtes admissible pour bénéficier de la politique d'assistance financière (FAP) de BJC, l'hôpital ne vous facturera pas plus que les montants généralement facturés (AGB) aux individus qui disposent d'une assurance qui prend ces soins en charge. Un patient admissible à la politique d'assistance financière doit être « facturé » uniquement du montant dont il est personnellement redevable, après que toutes les remises (y compris les remises applicables dans le cadre de la FAP) et les paiements d'assurance ont été déduits.

BJC HealthCare détermine le montant généralement facturé en multipliant les frais globaux de l'hôpital pour ces soins par un ou plusieurs pourcentages de frais globaux, appelé « pourcentage AGB ». Le pourcentage AGB est généralement calculé annuellement en divisant le montant total de toutes les demandes de l'hôpital qui ont été autorisées par les assureurs de soins de santé lors des 12 derniers mois par la somme des frais globaux associés pour ces demandes. À ces fins, le montant total autorisé par les assureurs de soins de santé comprend à la fois le montant à rembourser par l'assureur et le montant (le cas échéant) que l'individu doit personnellement payer sous la forme de co-paiements,

de co-assurance ou de franchises, malgré le fait que l'individu paie en réalité tout ou partie de sa part, et en ignorant toutes les remises déduites de la part de l'individu (dans le cadre de la FAP ou autre). Le calcul AGB est réalisé chaque année pour chaque hôpital.

Une fois que l'admissibilité à l'assistance financière a été établie, l'hôpital appliquera la remise applicable de l'assistance financière telle que définie dans le tableau Revenu et remise pour l'assistance financière. Chaque solde dû par le patient sera examiné pour garantir qu'il est inférieur au pourcentage AGB. Si le solde dû est supérieur au montant permis par AGB, une remise supplémentaire sera appliquée au solde afin de le réduire au pourcentage AGB.

Le pourcentage AGB de chaque hôpital BJC HealthCare est visible ci-dessous. Si vous avez des questions concernant le calcul AGB, veuillez appeler le +1 314 362 8400 ou le +1 855 362 8400.

Nom de l'hôpital	Pourcentage Montants généralement facturés (AGB)
Alton Memorial Hospital	26,4 %
Barnes-Jewish Hospital	34,4 %
Barnes-Jewish St. Peters Hospital	33,6 %
Barnes-Jewish West County Hospital	31,8 %
Boone Hospital Center	34,6 %
Christian Hospital	25,8 %
Missouri Baptist Medical Center	34,9 %
Missouri Baptist Sullivan	34,7 %
Parkland Health Center	33,4 %
Progress West Hospital	38,6 %
St. Louis Children's Hospital	49,8 %